Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260409-260410-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de GUINGAMP

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-04-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15 ***Convocations le 2/4/2026***
Votants : 15

Objet : Assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - L.TURBAN - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les assurances de la commune (bâtiments, véhicules, responsabilité civile, protection juridique) arrivent à échéance au 31 décembre 2026 et qu'il y a lieu de lancer une consultation pour le renouvellement des contrats.

Il indique à l'assemblée vouloir faire appel à un cabinet spécialisé chargé de réaliser un cahier des charges.

Le Cabinet ARIMA Consultants Associés a été sollicité pour un coût de 1 200 € HT.

La mission du bureau d'étude se déroule en 3 phases

- phase 1 : analyse des besoins de la collectivité et de l'existant

- phase 2 : rédaction du cahier des charges, de l'avis de publicité, du règlement de la consultation et de la mise en place de la consultation

- phase 3 : examen des offres avec rapport d'analyse, assistance dans le choix des offres et mise en place des marchés, vérification de l'adéquation des contrats.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260409-260410-DE

Monsieur le Maire précise que le cabinet Arima Consultants garantit l'assistance sur la durée du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son approbation, valide la proposition du Cabinet ARIMA Consultants Associés et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le Secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER